

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Contexte et objet

Ce document décrit la structure et le but de la politique de prévention d'accident majeur de Cairn (CMAPP), conformément aux exigences du Règlement 7 et de l'Annexe 1 de la Réglementation sur les installations offshore (Directive sécurité offshore) (Dossier de sécurité etc.) 2015 (OSDR 2015). Le système de prévention de Cairn a été conçu et structuré de manière à s'assurer que les risques pour la sécurité et l'environnement pouvant entraîner un accident majeur sont gérés de manière intégrée. Les engagements de la CMAPP sont définis dans le système de gestion de la responsabilité de la société (CRMS).

Un accident majeur, pour les besoins de cette CMAPP, est défini comme :

- Un événement impliquant un feu, une explosion, la perte de contrôle d'un puits ou le rejet d'une substance dangereuse provoquant, ou susceptible de provoquer, le décès de personnes ou des blessures graves aux personnes se trouvant sur l'installation ou réalisant une activité sur ou en lien avec celle-ci ;
- Un événement impliquant des dommages majeurs à la structure de l'installation ou de l'usine attenante ou une perte de stabilité de l'installation provoquant, ou susceptible de provoquer, le décès de personnes ou des blessures graves aux personnes se trouvant sur l'installation ou réalisant une activité sur ou en lien avec celle-ci ;
- La défaillance de systèmes de survie pour les opérations de plongée en lien avec l'installation, le détachement d'une cloche de plongée utilisée pour ces opérations ou le piégeage d'un plongeur dans une cloche de plongée ou autre chambre sous-marine utilisée pour ces opérations ;
- Tout autre événement résultant d'une activité impliquant le décès de ou des blessures graves à cinq personnes ou plus se trouvant sur l'installation ou réalisant une activité sur ou en lien avec celle-ci ; ou
- Un incident environnemental majeur résultant d'un des événements décrit ci-dessus.

Application

Cette CMAPP s'applique à toutes les activités du Groupe dans le monde, y compris les activités des filiales du Groupe. La CMAPP s'applique à toutes les personnes qui réalisent des activités pour ou pour le compte de Cairn, ou fournissent des prestations à Cairn, y compris tous les membres du conseil d'administration, les dirigeants, les salariés et les prestataires. Tous les personnels sont tenus de passer en revue la CMAPP dans le cadre de leur parcours d'intégration et de confirmer qu'ils l'ont lue, qu'ils l'ont comprise et qu'ils acceptent de s'y conformer. Les prestataires sont soumis aux termes de la CMAPP à travers leurs contrats avec Cairn.

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Leadership et culture sécurité

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe dirigeante de Cairn approuvent cette CMAPP et sont responsables de s'assurer qu'elle est appropriée, qu'elle est mise en œuvre et qu'elle fonctionne comme prévu. L'efficacité de la CMAPP et la mise en œuvre et le maintien de procédures efficaces de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement permettant de tenir les engagements de la CMAPP sont examinés régulièrement dans le cadre du processus de revue de management de la société. Cairn reconnaît que le leadership HSE et le comportement des membres du conseil d'administration et des dirigeants dans ce domaine sont déterminants pour le succès de la société et la mise en œuvre continue et efficace de cette CMAPP. Les membres du conseil d'administration et les dirigeants s'engagent à promouvoir, faire progresser et soutenir une culture santé et sécurité forte et à mettre en œuvre des mesures pour maintenir la sécurité, la protection de l'environnement et la maîtrise des risques d'accident majeur comme valeurs fondamentales de la société. Ils contribueront également à :

- Mettre en œuvre un processus d'amélioration continue se traduisant par la définition périodique d'objectifs, la réalisation d'audits et de revues de performance régulières ;
- Maximiser les opportunités d'afficher le leadership en matière de maîtrise des risques d'accident majeur (MAH) dans les conversations, les discussions et les échanges avec le personnel de Cairn et celui des prestataires ;
- S'assurer que tous les personnels comprennent et respectent les exigences du CRMS dans leurs domaines de responsabilité respectifs ;
- Promouvoir des voies de communication ouvertes en collaborant avec les représentants santé et environnement élus et en participant à des consultations triparties plus larges à l'échelle de l'industrie ;
- Soutenir le développement des bonnes pratiques par le biais de démarches d'amélioration planifiées et proportionnées ;
- Promouvoir une procédure d'alerte parmi les travailleurs pour les cas où le signalement à la hiérarchie ou autre type de consultation est perçu comme inapproprié.

Une communication efficace des valeurs fondamentales de Cairn (3R) à toutes les parties prenantes de Cairn, y compris les salariés, est essentielle pour construire une identité et une culture fortes.

Documents de référence :

Charte éthique de Cairn PLC

Cadre de référence culture de Cairn PLC

- Normes d'exploitation de Cairn OS-01 Engagement et responsabilité
- Normes d'exploitation de Cairn OS-02 Politiques, standards et objectifs
- Normes d'exploitation Cairn OS-04 Communication, consultation et engagement des parties prenantes

Procédures des normes d'exploitation de Cairn

- SOP Cairn S-01 Sécurité générale et sécurité opérationnelle
- SOP Cairn E-01 Protection générale de l'environnement
- SOP Cairn P-01 Responsabilité sociale générale d'entreprise

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Commandement et conduite des opérations

Cairn dispose de systèmes de commandement et de conduite des opérations permettant de s'assurer que les membres du conseil d'administration et les dirigeants supervisent et conduisent les opérations, récurrentes et non récurrentes, pouvant affecter la gestion des MAH. Les rôles et responsabilités des salariés impliqués dans la gestion des risques majeurs ont été identifiés.

Les normes d'exploitation de Cairn décrivent nos processus clés de sorte que notre personnel et celui des prestataires puissent mener à bien nos projets en toute sécurité et avec succès dans toutes les phases d'exécution. Ils définissent également les niveaux de responsabilité affectés aux postes clés au sein de Cairn et différencient les exigences pour les projets opérés par Cairn et les projets non opérés par Cairn.

Cairn mène une stratégie forte de commandement et de conduite des opérations décrite dans notre manuel d'équipe de gestion de crise et d'urgence (CERT) afin de couvrir les incidents ou situations d'urgence pouvant affecter les personnes, l'environnement, les installations ou la réputation, y compris la réalisation potentielle des risques d'accident majeur. Ce manuel fait le lien avec d'autres documents de référence spécifiques aux projets, qui sont disponibles au niveau Groupe ou au niveau opérationnel, comme p. ex. le plan de continuité de l'activité, les plans anti-pollution/plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, le plan de sûreté et les plans d'urgence. Le manuel définit les procédures organisationnelles, les voies de communication et la stratégie de remontée d'informations à la direction générale et au conseil d'administration destinées à assurer une réponse efficace, avec toutes les ressources nécessaires.

Documents de référence :

Normes d'exploitation de Cairn

Manuel d'équipe de gestion de crise et d'urgence (CERT) de Cairn

Normes d'exploitation Cairn OS-05 Gestion de crise et d'urgence

Procédures des normes d'exploitation du CRMS (CR SOP) de Cairn PLC

- SOP Cairn S-01 Sécurité générale et sécurité opérationnelle
- SOP Cairn S-02 Opérations à risques spécifiques
- SOP Cairn S-03 Intégrité des installations et sécurité des équipements
- SOP Cairn S-05 Gestion de crise et d'urgence
- SOP Cairn S-05.1 Équipe de gestion de crise et d'urgence de Cairn : manuel de mobilisation et de définition des rôles et responsabilités

« Manuel de contrôle de puits » du département d'ingénierie et de construction de puits de Cairn

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Sécurité et protection de l'environnement

Cairn s'engage à identifier de manière exhaustive et systématique tous les scénarios d'accident majeur raisonnablement prévisibles concernant toutes les activités dangereuses pouvant être menées dans le cadre de nos opérations. Le CRMS et le système de management ingénierie et construction de puits (WECMS) sont en place pour maintenir les normes de sécurité et de protection de l'environnement. Ces systèmes garantissent que :

- Les analyses des risques d'accident majeur sont fiables et des mesures sont mises en œuvre pour prévenir, maîtriser et atténuer ces risques pour les maintenir à un niveau aussi faible que possible (ALARP) ;
- Des plans de conception et d'exploitation détaillés sont élaborés ;
- Des analyses des risques opérationnels sont réalisées conformément à des procédures écrites ;
- Les changements résultant d'une modification ou d'un écart par rapport à l'état actuel des opérations sont entièrement analysés, acceptés ou rejetés et des mécanismes de contrôle sont mis en œuvre ;
- La fiabilité et l'intégrité de tous les éléments critiques pour la sécurité et l'environnement (SECE) sont maintenus et les standards de performance acceptés pour chaque SECE sont garantis par des vérifications régulières de leur conception, de leur construction et de leur fonctionnement par rapport à ces standards de performance ;
- L'assurance des standards de performance et de protection fait l'objet d'une validation continue par les dirigeants et, si nécessaire, par des organismes de vérification ou de contrôle indépendants.

Documents de référence :

Processus d'assurance de l'intégrité des puits de l'Ingénierie et construction de puits de Cairn

Normes de gestion des risques de l'Ingénierie et construction de puits de Cairn

Normes pour la conception de puits et les barrières de sécurité de puits

Normes d'exploitation Cairn OS-06 Conception des installations, intégrité et gestion des prestataires

Programme d'examen de puits de Cairn

Procédures des normes d'exploitation du CRMS (CR SOP) de Cairn PLC

- SOP Cairn S-01 Sécurité générale et sécurité opérationnelle
- SOP Cairn S-02 Opérations à risques spécifiques
- SOP Cairn S-03 Intégrité des installations et sécurité des équipements

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Compétence

Cairn s'engage à s'assurer que le personnel possède les compétences requises pour accomplir efficacement les tâches qui lui incombent, conformément à cette CMAPP et au CRMS, au processus de recrutement et de sélection et au WECMS de Cairn. Cairn accorde une grande importance à la compétence de son personnel et de celui des prestataires qu'elle emploie. Le personnel dans des fonctions où les actions ou inactions peuvent affecter la performance HSE, en particulier celui dans des fonctions où il est responsable de tâches critiques pour la sécurité et l'environnement, doit être compétent pour remplir ses missions. Par conséquent, pour toutes les fonctions critiques pour la sécurité et l'environnement, des compétences seront définies et maintenues et des dossiers seront tenus. Le processus de sélection des prestataires est mis en œuvre pour sélectionner et gérer efficacement les prestataires et confirmer la compétence de leur personnel et l'adéquation de leurs systèmes de gestion.

Documents de référence :

Processus de recrutement et de sélection des RH de Cairn
Processus de gestion de la performance de Cairn
Normes de compétence de l'Ingénierie de puits de Cairn
Normes d'exploitation de Cairn
Stratégie contrats et achats des projets

Reconnaissance et récompense

Le processus de gestion de la performance de Cairn est un processus opérationnel continu clé qui évalue et comprend les attributs comportementaux importants qui assurent un haut niveau de performance. Ces attributs comportementaux s'appliquent au personnel de Cairn selon les modalités suivantes :

- Des objectifs stratégiques, des objectifs de responsabilité d'entreprise et des indicateurs de performance (KPI) définissent des objectifs et des cibles au niveau des régions et des fonctions qui sont déclinés en objectifs au niveau des départements et des individus ;
- L'équipe dirigeante de Cairn fournit un soutien et donne des directives pour encourager et récompenser les comportements sûrs et respectueux de l'environnement.

Le personnel de Cairn et celui des prestataires sont encouragés à faire part de leurs suggestions et observations sur les initiatives et l'engagement en faveur des mesures de prévention des risques pour la sécurité et l'environnement et de la maîtrise des risques d'accident majeur ; ces suggestions sont régulièrement examinées pour sélectionner les meilleures contributions et sont mises en œuvre le cas échéant. La reconnaissance est accordée aux prestataires et aux salariés qui démontrent constamment qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en matière de gestion des MAH et tout le personnel est encouragé et récompensé pour le reporting des accidents, accidents évités de justesse ou situations indésirables.

Documents de référence :

Processus de gestion de la performance de Cairn
Cadre de référence culture de Cairn PLC (CRMS)
Objectifs stratégiques de Cairn

Objectifs de responsabilité d'entreprise de Cairn (CRMS)
Politique du programme CAVA de Cairn (HR-10-RB-02)
Plans de responsabilité d'entreprise de Cairn

Politique de prévention d'accident majeur de la société (CMAPP)

Numéro de référence : CR-18-CRP-02

Évaluation de capacité et audits

Cairn évalue la capacité de son organisation par le biais du cadre de référence assurance et contrôles internes. Ce cadre fournit une approche formelle de l'assurance interne et indépendante. Le cadre de référence comprend des procédures destinées à couvrir la compétence des auditeurs, l'enregistrement des constatations d'audit, le suivi des actions et la remontée des constatations aux dirigeants. Les programmes d'assurance sont basés sur les risques, la fréquence et le niveau des audits reflétant le niveau prévu d'exposition aux MAH. Les programmes sont orientés vers la prévention des MAH et comprennent des procédures du système de gestion de la sécurité et de l'environnement et des pratiques techniques et opérationnelles.

Les audits et revues effectués comprennent :

- Des revues annuelles de l'efficacité et de l'adéquation de la CMAPP et du CRMS ;
- Des revues intermédiaires lorsque l'expérience opérationnelle, les indicateurs de performance, ou des influences externes de l'industrie suggèrent qu'il est possible d'améliorer la gestion des MAH ;
- Des actions de surveillance et d'assurance de la conformité par rapport à des dispositions réglementaires pertinentes ;
- Des audits d'état de préparation avant exécution des opérations de terrain pour s'assurer que les prestataires se conforment à leurs propres systèmes de gestion et dossiers de sécurité avant le début de ces opérations ; et
- Un audit système opérationnel réalisé par le personnel de Cairn dans le cadre de tout projet, y compris l'évaluation continue de la gestion des MAH par les prestataires.

Documents de référence :

Cadre de référence assurance et contrôles internes de Cairn

Procédures des normes d'exploitation de Cairn

- Normes d'exploitation Cairn OS-10 Assurance, revue et amélioration
- Plans d'audit projet de Cairn



Simon Thomson
Directeur Général

Date d'entrée en vigueur : juillet 2018